

Cession de droits sociaux non constatée par un acte,
à déclarer obligatoirement

(articles 653, 662-3° et 726 du code général des impôts)
 Formulaire obligatoire en vertu de l'article 639 du code général des impôts

Date de la cession : _____

CÉDANT(S)		<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.
Nom de naissance et prénom(s)			
Date de naissance			
Département et commune, ou Pays de naissance			
Nom du conjoint			
Adresse courriel			
Régime matrimonial			
SOCIÉTÉ :		N° SIREN 7 9 9 7 9 5 1 2 5	Code activité 7 0 2 2 Z
Forme et dénomination		ATLANTISTAR SAS	
Adresse postale complète ou siège		Siège 9, rue du Regard 75006 Paris. Adresse courrier 3, sente Parc Cheviron, 92310 Sèvres	
Service des impôts dont dépend le cédant pour la déclaration de ses revenus ou bénéfices ⁽¹⁾		SIE PARIS 6é	
CESSIONNAIRE(S)		<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.
Nom de naissance et prénom(s)			
Date de naissance			
Département et commune, ou Pays de naissance			
Nom du conjoint			
Adresse courriel et numéro de téléphone			
Régime matrimonial			
SOCIÉTÉ :		N° SIREN	Code activité
Forme et dénomination		ALCHIMETRE PARIS	
Adresse postale complète ou siège		27, place de la Madeleine, 75008 Paris	
DROITS SOCIAUX CÉDÉS			
Forme et désignation de la société : SAS 2A SAINTE MARIE			
Siège de la société : 3, sente du Parc Cheviron, 92310 SEVRES			
N° SIREN du principal établissement : 9 1 0 8 2 1 9 8 2		Société à prépondérance immobilière : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Nature des biens représentés par les droits sociaux cédés : Liquidités			
Nombre total de droits sociaux de la société : 10.000		Date de la réalisation définitive de l'apport de ces biens à la société :	
Nombre et numéros des droits sociaux cédés : 5000 actions, numéros 5001 à 10000			
Motif d'exonération ou de non taxation de la plus-value ⁽²⁾ :			
ORIGINE DE PROPRIÉTÉ			
Précédent propriétaire ⁽¹⁾ :	Nom :		
	Adresse :		
Mutation :	Date (si le bien a été acquis à titre gratuit, date du décès) :		
	Nature :		
Prix d'acquisition ⁽¹⁾ :	€		
BASE TAXABLE (cf. notice au verso, cadre 2)		MODE DE PAIEMENT	
5.000	€ -	Abattement	€ = 5.000 €
Prix + Charges ou valeur réelle		Base nette taxable	
Certifié exact, à Sèvres, le 10/08/2022			
Signature(s) du cédant et/ou du(des) cessionnaire(s) :		<input type="checkbox"/> Carte bancaire <input type="checkbox"/> Virement <input type="checkbox"/> Chèque de Banque à l'ordre du Trésor public <input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre du Trésor public (pour un montant maximum de 1 000 €) <input type="checkbox"/> Numéraire (pour un montant maximum de 300 €)	

(1) Renseignements à fournir obligatoirement (CGI, Article II, art. 74 S.J). ⁽²⁾ Uniquement pour les sociétés à prépondérance immobilière (cf. notice au verso, cadre 5).